



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de la gendarmerie

Question écrite n° 7195

Texte de la question

M. Philippe Martin (Gers) attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'état d'avancement du dossier relatif à l'implantation de l'école de gendarmerie d'Auch. Il rappelle que le comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 avril 2000 avait entériné la création, à Auch, d'une école de gendarmerie destinée à former des promotions de près de 500 élèves gendarmes. Le besoin de formation de nouvelles générations de sous-officiers continuera en effet de s'accroître en raison de l'augmentation du nombre de départs à la retraite, de l'augmentation annoncée des effectifs, de la durée de carrière des gendarmes et de l'évolution de leurs missions pour lesquelles ce besoin est plus que jamais nécessaire. Le précédent gouvernement avait décidé, dans le cadre de la programmation de la réforme des armées, de créer à cet effet une nouvelle école dans le Sud-Ouest, sur le site d'Auch, permettant dans le même temps de compenser la fermeture de la caserne Lannes jusqu'alors affectée à un centre de sélection des appelés du contingent. Depuis le mois de novembre 1999, la gendarmerie nationale a pris possession des locaux destinés à ce projet et elle y maintient un groupe de sécurité et de soutien rattaché au groupement départemental de gendarmerie du Gers. Le programme de transformation des locaux - estimé à 30 millions d'euros - a été intégré à la programmation financière des investissements de la gendarmerie nationale pour l'année 2002, l'ouverture de cet établissement étant prévue pour la fin 2004. Il lui demande de réaffirmer l'engagement de l'Etat quant à l'implantation de cette école à Auch et de préciser par la même occasion le calendrier de réalisation de cette école ainsi que la date prévisionnelle de son ouverture.

Texte de la réponse

Dans le cadre des restructurations consécutives à la mise en oeuvre de la loi de programmation militaire 1997-2002, l'implantation d'une école de gendarmerie à Auch, sur l'emprise du quartier Espagne libéré par l'Ecole nationale des sous-officiers du commissariat de l'armée de terre a été retenue en juillet 1998. Différentes études ont été conduites à partir de 2000 sur l'utilisation du site au profit de la gendarmerie. Elles ont démontré que la réalisation de ce projet présente de nombreux inconvénients, dont les principaux sont les suivants : l'emprise se révèle inutile pour satisfaire aux besoins de formation de la Gendarmerie nationale dont l'intérêt est d'optimiser les sites les mieux adaptés qui lui ont été récemment dévolus (Châteaulin, Rochefort et Libourne) ; l'inadaptation du bâti existant exigerait la réalisation de travaux de restructuration et de remise à niveau importants, d'un coût prohibitif, supérieur à 30 millions d'euros ; les contraintes d'environnement lourdes pesant sur le site, résultant d'une implantation dans un périmètre protégé et exposé aux risques naturels prévisibles, rendraient plus difficile encore l'utilisation de cette caserne. L'installation d'une école de gendarmerie au quartier Espagne obérerait dès lors lourdement le budget de la gendarmerie sans répondre pour autant à un besoin avéré de ce service. L'ensemble de ces éléments impose donc de ne pas donner suite à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7195

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4387

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2014